

40 - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Programmation et financement du Volet Enfance et Jeunesse 2014 - Première répartition de subventions aux associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines d'activité.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances.

Par circulaire du 22 juin 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a unifié les contrats Enfance et Temps Libre en un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) et a défini de nouvelles règles de financement de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Un Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 a été signé le 13 décembre 2011 entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

Pour ne pas mettre en difficulté les structures associatives, la Ville apportera les financements nécessaires, comprenant par anticipation la PSEJ prévisionnelle de la CAF, au titre du contrat, pour l'année 2014.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse : principes, renouvellement et financement

I.1 - Rappel des principes du CEJ

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondant à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4 € par heure/enfant pour les accueils de loisirs),
- exclusion de dépenses admises auparavant,
- réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
- fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée...

I.II - Le financement du Contrat Enfance Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le taux de cofinancement est de 55 % (57 % dans le contrat précédent) à partir d'une base de financement restant (la Ville pouvant aller au-delà des 45 %).

Pour Besançon, l'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF était de 2 407 946 € (volet petite enfance + volet jeunesse).

Compte tenu des modalités de financement au CEJ, la part de la CAF tend à diminuer au fil des ans en tenant compte des anciennes actions des anciens contrats mais qui ne sont plus éligibles au titre du CEJ, et du passage de 57 % à 55 %. Quant au développement d'activités nouvelles, il est possible mais limité.

La PSEJ prévisionnelle pour 2014 s'élève à 1 507 458,21 € (en tenant compte des actions nouvelles 2013 : + 4 257,41 €).

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2014.

II - Le Volet Enfance- Programmation 2014

a) La programmation annuelle

La programmation 2014 du volet Enfance du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006. Cette programmation composée de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc., est suivie par la délégation / Direction Petite Enfance. Elle fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette - Butte et Montrapon - Fontaine Ecu gèrent de leur côté des «pôles enfance» pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une PSEJ comme suit :

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville
44	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle Enfance - 6 ans	64 096,00 €	50 536,00 €	10 205,25 €	40 330,75 €
46	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Espace Parents Enfant	43 115,00 €	24 300,00 €	3 047,00 €	21 253,00 €
48	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	83 561,00 €	64 662,00 €	8 843,45 €	55 818,55 €
		TOTAL	190 772,00 €	139 498,00 €	22 095,70 €	117 402,30 €

			Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte
28.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	26 439,00 €	17 000,00 €	8 603,83 €	8 396,17 €	13 600,00 €

b) Partie Petite Enfance

Les éléments relatifs à la Petite Enfance ont d'ores et déjà fait l'objet d'une délibération en date du 12 novembre 2012.

III - Le Volet Jeunesse - Programmation 2014

a) La programmation annuelle

La programmation 2014 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006.

Des actions nouvelles depuis 2009 ont pu être prises en compte : deux nouveaux accueils de loisirs de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs de l'Espace associatif et d'animation des Bains-Douches.

De plus, la Ville a soutenu en 2010 l'action CVL de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs du Centre Omnisports Pierre Croppet (non retenus par la CAF).

En 2012, la Ville a soutenu deux actions nouvelles : Accueils de Loisirs 6-13 ans (mercredis) de l'Espace Associatif des Bains-Douches (également pris en compte par la CAF) et l'espace d'accueil d'adolescents du Centre de Loisirs du Barbois.

La programmation 2014 du volet Jeunesse du CEJ représente ainsi un montant global de **1 326 897 €** pour **3 861 228 €** de dépenses prévisionnelles pour les actions portées par 20 structures (15 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et CUCS), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de **1 326 897 €** pour l'année 2014, la Ville prendra en charge la perte de financement due à la dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus. Pour 2014, cette perte de financement du volet jeunesse s'élève globalement à **31 426,15 €** (idem en 2013).

Base CEJ - Programmation 2014	1 326 897,00 €
Part CAF	407 509,57 €
Part Ville	919 387,43 €
<i>Dont dégressivité CAF prise en charge par la Ville</i>	<i>* 31 426,15 €</i>

Voir tableau détaillé de la programmation des actions retenues au titre de 2014.

b) Les subventions de fonctionnement versées par la Ville

- Les subventions de fonctionnement aux associations Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, ASEP Cras/Chaprais, MJC Clairs-Soleils et MJC Palente-Orchamps pour les actions inscrites au CEJ seront votées lors d'un prochain conseil municipal.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville - Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales est inscrite dans leur budget global de fonctionnement.

VOLET JEUNESSE (hors action nouvelle)

Total général (structures associatives et municipales confondues)

Organisme	Coût prévu	Subvention ou financement	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Compte au 20/02/2014
Accueils de loisirs maternels	948 385,00 €	448 383,00 €	210 253,28 €	238 129,72 €	16 210,27 €	233 106,70 €
Accueils de loisirs élémentaires & adolescents	1 767 273,00 €	524 860,09 €	189 807,38 €	335 052,71 €	9 649,61 €	179 258,11 €
TOTAL	2 715 658,00 €	973 243,09 €	400 060,66 €	573 182,43 €	25 859,88 €	412 364,81 €
Sejours	163 418,00 €	23 086,00 €	7 448,91 €	15 637,09 €	5 566,27 €	11 360,00 €
Actions non éligibles (NE)	982 152,00 €	330 567,91 €	0,00 €	330 567,91 €	0,00 €	28 192,00 €
TOTAL	1 145 570,00 €	353 653,91 €	7 448,91 €	346 205,00 €	5 566,27 €	39 552,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 861 228,00 €	1 326 897,00 €	407 509,57 €	919 387,43 €	31 426,15 €	451 916,81 €

NE = Actions non éligibles au titre des nouveaux CEJ mais maintenues jusqu'à la fin du financement de la part CAF.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 20/02/2014
26.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	69 903,00€	Cf. Subvention de fonctionne- ment général	-	-	-	0,00 €
26.2 27 NE	ASEP Cras/Chaprais ASEP Cras/Chaprais ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs 7-13 ans Séjours TOTAL	102 042,00 € 35 817,00 € 207 762,00 €	10 160,00 € 2 540,00 € 12 700,00 €	6 664,00 € - 6 664,00 €	3 496,00 € 2 540,00 € 6 036,00 €	182,22 € - 182,22 €	8 128,00 € 2 032,00 € 10 160,00 €
25.1	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4-6 ans	56 537,00 €	6 600,00 €	1 489,86 €	5 110,14 €	54,00 €	5 280,00 €
25.2	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 7-13 ans	79 940,00 €	9 900,00 €	6 604,28 €	3 295,72 €	239,39 €	7 920,00 €
25.3	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14-17 ans	42 605,00 €	10 000,00 €	4 906,40 €	5 093,60 €	177,85 €	8 000,00 €
	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	TOTAL	179 082,00 €	26 500,00 €	13 000,54 €	13 499,46 €	471,24 €	21 200,00 €
32.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	84 946,00 €	8 000,00 €	9 100,98 €	899,02 €	-	6 400,00 €
32.2	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 12-15 ans	31 488,00 €	2 000,00 €	-	-	-	1 600,00 €
33	Vesontio Sports Vacances	Séjours vacances 6-18 ans	10 677,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	-	800,00 €
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	127 091,00 €	11 000,00 €	9 100,98 €	1 899,02 €	-	8 800,00 €
37	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances 6-18 ans	91 025,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	40,18 €	2 000,00 €
	Etoile Sportive St-Ferjeux	TOTAL	91 025,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	40,18 €	2 000,00 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Accompte au 20/02/2014
38.1	Francais du Doubs *	Ludothèque Palente Orchamps	110 359,00 €					
38.2	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Kergomard	82 919,00 €					
38.3	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Helvétie	60 916,00 €	352 113,00 €	195 113,37 €	156 999,63 €	7 503,08 €	156 090,70 € (*)
38.4	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Les Saplins	149 066,00 €					
38.5	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Petit Prince	167 907,00 €					
38.6 NE	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Ritournelle	11 019,00 €		-		-	
	Francais du Doubs	Total accueil - 6 ans	582 186,00 €	352 113,00 €	195 113,37 €	156 999,63 €	7 503,08 €	156 090,70 €
39.1	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	61 837,00 €					
39.2	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Bel Air	66 906,00 €					
39.3	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Rivotte	50 787,00 €	299 794,00 €	59 837,64 €	239 956,36 €	2 102,79 €	47 870,11 € (*)
40	Francais du Doubs *	Espace Jeunes Planoise	75 374,00 €					
39.4 NE	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Duffer Fluo	81 566,00 €		-		-	
39.5 NE	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Rosa Parks	161 547,00 €		-		-	
	Francais du Doubs	Total accueil + 6 ans	486 017,00 €	299 794,00 €	59 837,64 €	239 956,36 €	2 102,79 €	47 870,11 €
	Francais du Doubs *	TOTAL	1 080 203,00 €	651 907,00 €	254 951,01 €	396 955,99 €	9 605,87 €	203 960,81 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francais diffère des autres structures. En effet, seuls 80 % de la part CAF leur sont versés.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Accompte au 20/02/2014
20.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	88 015,00 €	53 500,00 €	2 772,84 €	50 727,16 €	8 270,07 €	42 800,00 €
20.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7-12 ans	83 385,00 €	17 750,00 €	10 955,46 €	24 544,54 €	4 408,98 €	14 200,00 €
20.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 13-17 ans	80 770,00 €	17 750,00 €				14 200,00 €
21	MJC Besançon Clairs-Soleils	Sejours Vacances 16-25 ans	23 277,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	2 098,76 €	1 600,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	275 447,00 €	91 000,00 €	14 986,84 €	76 013,16 €	14 777,81 €	72 800,00 €
22.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	59 725,00 €	15 220,00 €	8 388,28 €	6 831,72 €	286,53 €	12 176,00 €
22.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7-12 ans	283 038,00 €	41 100,00 €	24 864,41 €	25 235,59 €	717,50 €	32 880,00 €
22.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 13-17 ans	62 126,00 €	9 000,00 €				7 200,00 €
23 NE	MJC Palente Orchamps	Spectacle Jeunesse 0-18 ans	45 770,00 €	17 720,00 €	0,00 €	17 720,00 €	Pas de financement CEJ	14 176,00 €
24 NE	MJC Palente Orchamps	CEL Théâtre 6-13 ans	18 459,00 €	7 485,00 €	0,00 €	7 485,00 €	Pas de financement CEJ	5 988,00 €
	MJC Palente Orchamps	TOTAL	489 118,00 €	90 525,00 €	33 252,69 €	57 272,31 €	1 004,03 €	72 420,00 €
35.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs - 6 ans	44 020,00 €	7 200,00 €				5 760,00 €
35.2	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs 7-13 ans	60 555,00 €	7 200,00 €	924,19 €	13 475,81 €	27,89 €	5 760,00 €
35.3	Centre de loisirs du Barboux	Vacances Ados	9 990,00 €	4 000,00 €	1 994,75 €	2 005,25 €	0,00 €	3 200,00 €
	Centre de Loisirs du Barboux	TOTAL	114 565,00 €	18 400,00 €	2 918,94 €	15 481,06 €	27,89 €	14 720,00 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 20/02/14
29	PEP 25	Séjours	23 470,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	3 286,32 €	6 960,00 €
	PEP 25	TOTAL	23 470,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	3 286,32 €	6 960,00 €

34.1	ALEDD	Accueil de loisirs 6-17 ans	44 855,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	Pas de financement CEJ	12 000,00 €
34.2NE	ALEDD	Séjours	50 420,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	800,00 €
	ALEDD	TOTAL	95 275,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	-	12 800,00 €

* Pour information, 6 000 € d'acompte ont déjà été versés à ALEDD pour l'accueil de Loisirs 6-17 ans en janvier 2014.

19.1	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 7-12 ans	66 976,00 €	9 000,00 €	6 584,17 €	5 915,83 €	94,55 €	5 400,00 €
19.2	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 13-17 ans	29 071,00 €	3 500,00 €				2 100,00 €
	Profession Sport 25	TOTAL	96 047,00 €	12 500,00 €	6 584,17 €	5 915,83 €	94,55 €	7 500,00 €

* Pour information, le montant de l'acompte sera de 60 % compte tenu du bilan 2013.

28.1	Antenne Petite Enfance	Accueil de loisirs - 6 ans	20 775,00 €	9 250,00 €	2 026,83 €	7 223,17 €	82,64 €	7 400,00 €
	Antenne Petite Enfance	TOTAL	20 775,00 €	9 250,00 €	2 026,83 €	7 223,17 €	82,64 €	7 400,00 €

30	De vous à nous	Accueil de loisirs - 6 ans	38 243,00 €	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	Pas de financement CEJ	3 600,00 €
	De vous à nous	TOTAL	38 243,00 €	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	Pas de financement CEJ	3 600,00 €

31 NE	CRIJ *	CLAP Energie Jeune	45 798,00 €	6 495,00 €	0,00 €	6 495,00 €	Pas de financement CEJ	5 196,00 €
	CRIJ *	TOTAL	45 798,00 €	6 495,00 €	0,00 €	6 495,00 €	Pas de financement CEJ	5 196,00 €

Pour information, 10 000 € de subvention de fonctionnement général seront également versés au CRIJ. Les subventions seront versées après délibération de l'avenant programmatif.

36	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	28 035,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	2 400,00 €
	Centre Omnisport Pierre Croppet	TOTAL	28 035,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	2 400,00 €

ASSOCIATIONS	TOTAL	2 891 936,00 €	964 977,00 €	345 763,75 €	619 213,25 €	29 572,75 €	451 916,81 €
Accueils de loisirs maternels		948 385,00 €	448 383,00 €	210 253,28 €	238 129,72 €	16 210,27 €	233 106,70 €
Accueils de loisirs Élémentaires et adolescents		1 334 706,00 €	330 429,09 €	131 974,18 €	198 454,91 €	7 937,22 €	179 258,11 €
	TOTAL	2 293 091,00 €	778 812,09 €	342 227,46 €	436 584,63 €	24 147,49 €	412 364,81 €
Séjours		148 449,00 €	14 200,00 €	3 536,29 €	10 663,71 €	5 425,26 €	11 360,00 €
Actions non éligibles		450 396,00 €	171 964,91 €	0,00 €	171 964,91 €	0,00 €	28 192,00 €
	TOTAL	598 845,00 €	186 164,91 €	3 536,29 €	182 628,62 €	5 425,26 €	39 552,00 €

Acomptes au 20/02/2014 avec les actions nouvelles

Structures	Acompte au 20/02/2014
ASEP Cras/Chaprais	10 160,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	21 200,00 €
Vesontio Sport Vacances	8 800,00 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000,00 €
Francas du Doubs	203 960,81 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	72 800,00 €
MJC Palente - Orchamps	72 420,00 €
Centre Loisirs du Barboux	14 720,00 €
PEP 25	6 960,00 €
ALEDD (*)	6 800,00 €
Profession Sport 25	7 500,00 €
Antenne Petite Enfance	7 400,00 €
De vous à nous	3 600,00 €
CRIJ	5 196,00 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400,00 €
TOTAL GENERAL	445 916,81 €

(*) 6 000 € d'acompte versé en janvier 2014

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité
42.1	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 7-13 ans	97 992,00 €	45 700,00 €	14 134,55 €	31 565,45 €	593,83 €
42.2 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	10 210,00 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €	-
42.3 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	117 008,00 €	69 450,00 €	-	69 450,00 €	-
42.4 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	7 552,00 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €	-
43	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle enfance + 6 ans	34 334,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	Pas de financement CEJ
	Maison de Quartier Grette/Butte	TOTAL	267 096,00 €	133 150,00 €	14 134,55 €	119 015,45 €	593,83 €
Il convient d'ajouter 29 214 € de crédit de fonctionnement pour la Maison de Quartier pour la réalisation de ce programme d'action.							
45.1	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	150 786,00 €	68 970,00 €	20 342,80 €	48 627,20 €	695,55 €
45.2	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-18 ans	60 863,00 €	31 169,00 €	0,00 €	31 169,00 €	Pas de financement CEJ
	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	TOTAL	211 649,00 €	100 139,00 €	20 342,80 €	79 796,20 €	695,55 €
Il convient d'ajouter 27 435 € de crédit de fonctionnement pour la Maison de Quartier pour la réalisation de ce programme d'action.							
47.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	50 388,00 €	18 350,00 €	15 650,47 €	11 585,53 €	564,02 €
47.2	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 5-13 ans	14 969,00 €	8 886,00 €			
47.3 NE	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	64 838,00 €	30 162,00 €	-	30 162,00 €	-
47.4 NE	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 14-17 ans	9 114,00 €	4 991,00 €	-	4 991,00 €	-
	Maison de Quartier de Planoise	TOTAL	139 309,00 €	62 389,00 €	15 650,47 €	46 738,53 €	564,02 €
Il convient d'ajouter 14 067 € de crédit de fonctionnement pour la Maison de Quartier pour la réalisation de ce programme d'action.							

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité
41.1	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances)	48 639,00 €	23 296,00 €	8 755,06 €	14 540,94 €	0,00 €
41.2	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (mercredi)	13 899,00 €	6 946,00 €	2 862,94 €	4 083,06 €	-
	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	TOTAL	62 538,00 €	30 242,00 €	11 618,00 €	18 624,00 €	0,00 €
49.1 NE	Direction des Sports	Vital'Hiver, Printemps, Automne	52 000,00 €	12 000,00 € (*)	0,00 €	12 000,00 €	Pas de financement CEJ
49.2 NE	Direction des Sports	Vital'Été	236 700,00 €	24 000,00 € (*)	0,00 €	24 000,00 €	Pas de financement CEJ
	Direction des Sports	TOTAL	288 700,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	-

(*) Il convient d'ajouter 26 000 € (Vital'Hiver, Printemps, Automne) et 90 700 € (Vital'Été) de crédit de fonctionnement pour la Direction des Sports pour la réalisation de ces actions.

STRUCTURES MUNICIPALES	TOTAL	969 292,00 €	361 920,00 €	61 745,82 €	300 174,18 €	1 853,40 €
AL Maternels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AL Élémentaires et adolescents		422 567,00 €	194 431,00 €	57 833,20 €	136 957,80 €	1 712,39 €
	TOTAL	422 567,00 €	194 431,00 €	57 833,20 €	136 957,80 €	1 712,39 €
Séjours		14 969,00 €	8 886,00 €	3 912,62 €	4 973,38 €	141,01 €
Actions non éligibles		531 756,00 €	158 603,00 €	0,00 €	158 603,00 €	0,00 €
	TOTAL	546 725,00 €	167 489,00 €	3 912,62 €	163 576,38 €	141,01 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2014 et les financements correspondants,

- autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à :

. signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,

. attribuer au titre du volet enfance, la subvention présentée ci-dessus à l'Antenne Petite Enfance. En cas d'accord, la somme de 13 600 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574.007008.47041,

. attribuer au titre du volet jeunesse, les subventions présentées ci-dessus. En cas d'accord, la somme totale de 445 916,81 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574.007008.47041,

. solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales sur les lignes de crédit 74.422.7478.007008.47041, 74.64.7478.0093013.44000 et 74.64.7478.0093014.44000.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.